

Note explicative de synthèse du Compte Administratif de l'exercice 2017

Vue d'ensemble

L'exécution du budget 2017 se présente de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

Recettes	4 998 149,12 Euros
Dépenses	4 437 851,09 Euros
Résultat de l'exercice excédentaire	560 298,03 Euros

Section d'Investissement

Recettes	1 650 510,85 Euros
Dépenses	1 572 043,18 Euros
Résultat de l'exercice excédentaire	78 467,67 Euros
Report en section d'investissement (001)	246 895,86 Euros
Résultat cumulé excédentaire	325 363,53 Euros

Reports Investissement

Recettes	889 902,55 Euros
Dépenses	833 732,15 Euros

I) Présentation synthétique de la section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Globalement, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 9,97% entre 2016 et 2017.

- ❖ Les produits forestiers ont augmenté de 4,12 % par rapport aux recettes de 2016.
- ❖ Les droits de stationnement et location du camping ont augmenté de 12,42 %, tandis que les redevances de piscine ont baissé de 11,99 %, notamment à cause de la fermeture de la piscine durant deux mois suite à une panne technique survenue sur l'échangeur à plaques.
- ❖ Le chapitre 73 « Impôts et taxes » a augmenté de 7,80 %, tandis que le chapitre 74 « Dotations et participations » a baissé de 17,82 %.

Ces variations s'expliquent par la création par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble à effet du 1^{er} janvier 2017.

Le régime fiscal de ce nouvel EPCI est la Fiscalité Professionnelle Unique ; ce qui a un impact direct sur les recettes des communes membres.

Ainsi, toutes les communes composant la Communauté de Communes ne perçoivent plus les recettes fiscales suivantes :

- Cotisation Foncière des Entreprises ;
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ;
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau ;
- Taxe sur les Surfaces Commerciales ;
- Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti.

Par ailleurs, une part de la Dotation Globale de Fonctionnement communale est versée au profit de la Communauté de Communes.

En compensation de la perte de ces recettes communales, la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble a reversé aux communes une attribution de compensation, qui s'est établi à 814 919 € pour la Ville de Wasselonne.

Parallèlement, les recettes de taxes foncières et d'habitation ont évolué de 1,74 % en 2017 sans augmentation des taux d'imposition.

De plus, la Dotation de Solidarité Rurale a augmenté de 5,90 % entre 2016 et 2017 et le gouvernement ayant élargi l'assiette du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016, une nouvelle recette est constatée au compte 744.

❖ En produits exceptionnels (au chapitre 77) figure une provision versée en 2017 dans le cadre de l'affaire actuellement en cours au tribunal suite à l'apparition, postérieurement à la réception des travaux, de fissures et malfaçons de la piste cyclable. La Ville ayant actionné la garantie contractuelle, un constat d'huissier avait été établi. Le rapport rendu par l'expert le 6 février 2015 conclut en la faveur de la commune de Wasselonne.

Suite au rapport rendu par l'expert, la procédure menée auprès du juge en référé provision a abouti à une ordonnance rendue le 10 février 2017, qui condamne la société EUROVIA et le maître d'œuvre OTE Ingénierie solidairement à verser à la commune une provision d'un montant de 386 965,68 € TTC, intérêts en sus.

Il est à noter que des cessions d'immobilisations ont été réalisées pour une valeur de 149 359,87 € et ont produit une plus-value de 100 288,54 €.

2. Les dépenses de fonctionnement

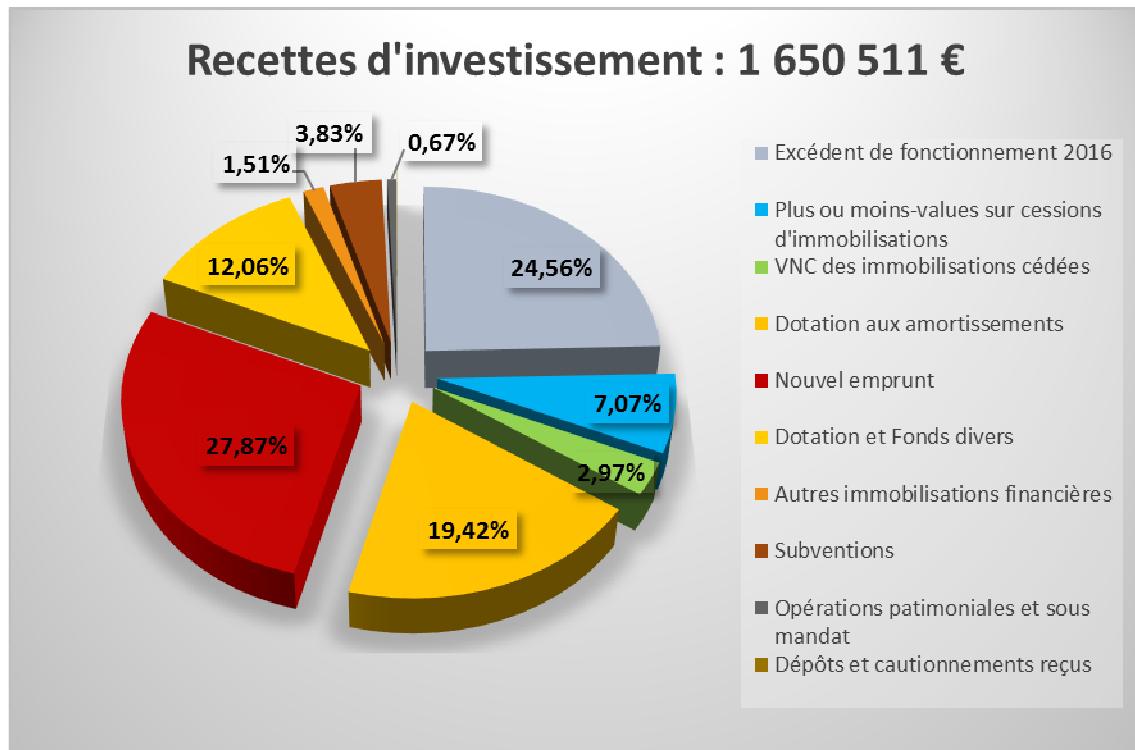
Globalement, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7,20 % entre 2016 et 2017.

- ❖ Les charges à caractère général sont en progression de 4,24 % par rapport à l'Exercice 2016. Ce sont les fournitures d'énergies (eau, électricité et gaz) qui ont principalement contribué à l'augmentation de ce poste.
- ❖ Les charges de personnel sont en baisse de 2,36 %. par rapport à l'Exercice 2016, tout en mettant en œuvre le protocole sur la modernisation des « Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations » pour tous les agents au 1^{er} janvier 2017. Cet accord prévoit la revalorisation des grilles indiciaires de tous les agents publics afin de mieux reconnaître leur engagement et d'améliorer leurs perspectives de carrière.
- ❖ Enfin, les charges financières sont en augmentation de 10,99 % entre 2016 et 2017, en raison de la réalisation d'un nouvel emprunt de 460 000 € le 31/03/2017. La charge réelle des emprunts a représenté en 2017 un montant de 20 228,54 € d'intérêts et 63331,41 € de dette remboursée. Le capital restantdû au 31/12/2017 est de 1 078 821,26 €. L'encours de la dette au 31/12/2017 représente 190 € par habitant ; ce qui reste bien en-dessous de la moyenne de la strate sur le territoire national de 1 089 € par habitant.
- ❖ Suite au versement de la provision dans le cadre de l'affaire en cours au tribunal sur la réfection de la piste cyclable, une dotation aux provisions complémentaire de 98 750,00 € a été adoptée par délibération N° 120/2017 du conseil municipal le 11 décembre 2017, ce qui porte la provision à 296 250 €, soit 75 % de la somme demandée par la Ville.

Pour mémoire, une autre provision, dotée au cours de l'exercice 2015, figure toujours au passif des comptes de la Commune de Wasselonne et correspond à un contentieux avec Orange qui s'est trompé de 13m environ dans la Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux de l'aménagement du giratoire au croisement de la RD 1004 avec la RD 260. Cette erreur a engendré un surcoût de l'opération de 26 248,13 €, qui a été refacturé à Orange. A ce jour, cette créance n'a pas été honorée et l'affaire est en cours au tribunal. Dans l'attente, une provision a été constituée par délibération N° 138/2015 du 14/12/2015 au chapitre 68 à hauteur de 50% des travaux, soit 13 125 €.

II) Présentation synthétique de la section d'investissement

1. Les recettes d'investissement



2. Les dépenses d'investissement

III) Budget annexe du lotissement Wangenberg

L'exécution du budget annexe du lotissement Wangenberg 2017 se présente de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

Recettes	16 790,23 Euros
Dépenses	16 790,23 Euros
Résultat de l'exercice	/ Euros

Section d'Investissement

Recettes	15 057,23 Euros
Dépenses	25 000,00 Euros
Résultat de l'exercice déficitaire	- 9 942,77 Euros
Report en section d'investissement (001)	9 942,77 Euros
Résultat cumulé	/ Euros

Pour rappel, le projet de lotissement étant abandonné, le budget annexe « lotissement Wangenberg » a été clôturé au 31/12/2017 selon la délibération N° 63/2017 du 26 juin 2017.